



Combs la Ville, le 7 mars 2012

Monsieur le Directeur Départemental
La Poste DTELP 77
8, Avenue G. Clémenceau
ZI Vaux le Pénil
77005 Melun cedex.

Objet : réorganisation du terrain de Chelles les Coudreaux

Monsieur le Directeur,

Le 13 mars 2012, ont à l'ordre du jour, le CHS-CT et le CT, un dossier concernant une réorganisation du terrain de Chelles les Coudreaux.

L'accord antérieur a été dénoncé en CTP le 25 novembre 2010. Les agents ont été informés par LR/AR le 21 décembre 2010. Dans le courrier adressé aux agents (voir copie ci-jointe), il est stipulé qu'un accord sera présenté aux organisations syndicales afin d'aboutir à sa signature.

Force nous est de constater que cet élément juridique n'a pas été respecté par la Poste. De plus, dans le cadre d'un véritable dialogue social auquel vous semblez attaché, la Poste a considéré les organisations syndicales comme quantité négligeable. Cela pour la CGT est déjà en soit inadmissible.

Mais comme si cela ne suffisait pas, il apparaît que vos services RH veulent passer en force sur ce dossier. Et quand nous disons en force, cela signifie en refusant de négocier avec les organisations syndicales et contre l'avis quasi unanime du personnel.

Pour la CGT FAPT 77, nous vous demandons donc de retirer des instances statutaires prévues le 13 mars le dossier « Chelles les Coudreaux », d'ouvrir de véritables négociations sur ce dossier.

Si aujourd'hui, sur ce terrain, le personnel se trouve dans un vide juridique, c'est de l'entière responsabilité de vos services qui manifestement, et nous tenons à insister sur ce point,

préfèrent passer en force en faisant fi de la concertation, de la négociation ! Nous en voulons pour preuve l'ETC qui a eu lieu sur ce terrain le 6 mars. En effet, tant Madame la Directrice adjointe que Madame la DRH ont signifié, en caricaturant à peine, au personnel que « ce sera comme cela et pas autrement ! ».

De là à dire que ce sont vos services qui recherchent l'affrontement et le conflit social, il y a un pas que le personnel et la CGT sont prêts à franchir. D'ores et déjà, le personnel nous a fait part qu'il est prêt à aller jusqu'à la grève. La CGT FAPT 77 les accompagnera dans cette demande.

Nous, CGT FAPT 77, vous reformulons donc notre demande. A savoir :

- retirer de l'ordre du jour des CHS-CT et CT du 13 mars 2012 le dossier de Chelles les Coudreaux
- le maintien de l'actuel régime de travail sur ce terrain
- l'ouverture officielle de la concertation et de la négociation à partir d'une date officielle qui ne serait être celle du CTP du 25 novembre 2010 ni celle du 21 décembre 2010
- le respect des règles de la négociation et du dialogue social tel que la Poste l'a édicté et non respecté sur ce dossier.

En l'absence de réponse de votre part, nous vous informons que la CGT ne participera ni au CHS-CT ni au CT du 13 mars.

Dans l'attente de vous lire, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT FAPT 77
M. Hassan SAMNI
Secrétaire Général.